

Abidjan le 04 octobre 2024

N/Ref. : DG/COMAF-012/2024/DI/DAM/bc

**A Monsieur le Directeur Général de
AFRILEC-CI PLUS**

ABIDJAN

Objet : agrément de prestataires

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'à la suite de votre demande d'agrément et au terme de la procédure subséquente, votre entreprise est agréée en qualité de prestataire externe de GESTOCI dans les domaines suivants :

- ✓ « **CHAUDRONNERIE, TUYAUTERIE ET CHARPENTES METALLIQUES** »
- ✓ « **ELECTRICITE MOYENNE TENSION : TRAVAUX ET MAINTENANCE** »
- ✓ « **TRAVAUX DE GENIE CIVIL (VRD ET AUTRES OUVRAGES)** »

Cet agrément est valable pour la période allant **du 04 octobre 2024 au 31 décembre 2025**.

Aussi, voudriez-vous noter que chacune de vos prestations fera l'objet d'une évaluation semestrielle et en cas d'insatisfaction GESTOCI se réserve le droit de vous retirer l'agrément.

Outre le présent agrément, nous portons à votre connaissance les exigences du décret n°2023-441 du 24 mai 2023 pris en application de la loi n°2022-408 du 13 juin 2022 relative au Contenu local, lequel vous invite à solliciter un agrément auprès du Ministre chargé des Hydrocarbures.

Nous saluons avec enthousiasme ce partenariat qui, nous l'espérons, permettra à nos deux structures d'atteindre leurs objectifs respectifs.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Directeur Général

DOUMBIA IBRAHIMA

